

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE SHIPPAGAN

DATE : Le 5 décembre 2011

HEURE : 19 h

PRÉSENCE : Jonathan Roch Noël Patrice-Éloi Mallet Rémi Hébert
 Jean-Marc Mallet Bernice Doiron Chiasson Mireille Caron
 Wilfred Gaudet

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES : Joanne Richard Nathalie Robichaud

POINTS À L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion

Le maire ouvre la réunion à 19 h et souhaite la bienvenue aux citoyens et citoyennes.

2. Divulcation de conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêt.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet et appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du procès-verbal

i) Réunion ordinaire publique ordinaire le 5 décembre 2011

Il est proposé par la conseillère Bernice Doiron Chiasson et appuyé du conseiller Wilfred Gaudet que l'on adopte le procès-verbal de la réunion publique ordinaire du 7 novembre 2011 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi du procès-verbal

Aucun suivi

6. Correspondance

La secrétaire municipale procède à la lecture du rapport de la GRC pour le mois d'octobre 2011.

7. Rapport des comités et suivi

a) Finance et Infrastructure

i) Approbation des états financiers au 31 octobre 2011

Le Conseil municipal ayant pris connaissance des états financiers pour la période se terminant le 31 octobre 2011 démontrant un surplus de \$4 940,46 dans le fonds général et un déficit de \$32,100,27 dans le fonds d'eau et d'égout, il est proposé par le conseiller Wilfred Gaudet et appuyé du conseiller Jean-Marc Mallet que l'on accepte les états financiers tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SHIPPAGAN

 MAIRE
 SECRÉTAIRE MUNICIPAL

ii) **Approbation des déboursés pour le mois de septembre 2011**

Le Conseil municipal ayant pris connaissance des déboursés pour le mois de septembre 2011, il est proposé par le conseiller Wilfred Gaudet et appuyé du conseiller Jean-Marc Mallet que l'on recommande au conseil municipal l'approbation des déboursés pour le fonds général suivant :

Septembre 255 454.09 \$

et des déboursés pour le fonds d'eau et d'égouts suivant :

Septembre 53 073.86 \$

**Six (6) personnes pour et une (1) personne contre
Le conseiller Rémi Hébert vote contre la proposition
ADOPTÉE**

iii) **Adoption pour la contribution pour l'amélioration des affaires 2012**

Il est proposé par le conseiller Wilfred Gaudet et appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que le Conseil municipal de la Ville de Shippagan adopte par arrêté, l'imposition d'une contribution pour amélioration des affaires sur toutes propriétés immobilières non-résidentielles se situant dans la zone d'amélioration des affaires de la municipalité et qui sont imposables en vertu de la Loi sur l'évaluation. Le montant de la contribution sera la somme de 29 801,28 \$ au taux de 0.1200 \$ et le conseil ordonne et prescrit que ledit montant soit prélevé par le ministre des Gouvernements locaux conformément à la Loi sur les zones d'amélioration des affaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

iv) **Budget 2012 de la Commission d'aménagement de la Péninsule acadienne**

À la suite de l'examen du budget « opération » de 336 737 \$ et du budget « inspection » de 436 211 \$ proposés par la Commission d'aménagement de la Péninsule acadienne,

Il est proposé par le conseiller Wilfred Gaudet et appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que :

- a) approuve X ou rejette les budgets proposés pour 2012;
- b) approuve X ou rejette sa cotisation de 35 068 \$ au budget « opération » et de 35 670 \$ au budget « inspection » de la Commission d'aménagement de la Péninsule acadienne pour l'année 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

v) **Assurance municipale 2012**

Le Conseil municipal ayant pris connaissance du montant d'assurance municipale 2012 de 53 943 \$, il est proposé par le conseiller Wilfred Gaudet et appuyé de la conseillère Mireille Caron que l'on adopte le montant en assurance tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) **Développement économique et touristique**

i) **Rapport du président(e) de comité**

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet lit et dépose son rapport pour le comité du conseil Développement économique et touristique.

ii) **Lecture dans son intégralité de l'Arrêté No. 74 (17), arrêté d'amélioration des affaires**

Le Maire demande au conseiller Patrice-Éloi Mallet de procéder à la lecture dans son intégralité de l'Arrêté No. 74 (17). Le conseiller Patrice-Éloi Mallet lit l'arrêté.

iii) **3^e lecture pour son adoption de l'Arrêté No. 74 (17), arrêté d'amélioration des affaires**

Le Conseil municipal de la Ville de Shippagan ayant l'intention d'adopter un règlement No 74 (17) approuvant le budget d'opération pour la Corporation d'amélioration du centre-ville de Shippagan inc. pour l'année 2012 pour l'imposition d'une contribution extraordinaire pour les bâtiments non résidentiels dans la zone d'amélioration des affaires et suite à la lecture dans son intégralité, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé de la conseillère Mireille Caron que le règlement No 74 (17) soit adopté en 3^e lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

iv) **CAPA**

a) **Examen des oppositions au projet d'arrêté No. 77-12 et No. 78-12 (Soins pour le corps)**

Le Maire demande à la secrétaire municipale s'il y a des oppositions. La secrétaire municipale informe le conseil qu'aucune opposition n'a été reçue.

b) **1^e lecture par son titre de l'Arrêté No. 77-12 (Soins pour le corps) modifiant le plan municipal**

Le Conseil municipal voulant modifier le plan municipal de la Ville de Shippagan, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Jean-Marc Mallet qu'on adopte en première lecture par son titre l'Arrêté No. 77-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) **2^e lecture par son titre de l'Arrêté No. 77-12 (Soins pour le corps) modifiant le plan municipal**

Le Conseil municipal voulant modifier le plan municipal de la Ville de Shippagan, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé de la conseillère Bernice Doiron Chiasson qu'on adopte en deuxième lecture par son titre l'Arrêté No. 77-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) **1^e lecture par son titre de l'Arrêté No. 78-12 (Soins pour le corps) modifiant l'arrêté de zonage**

Le Conseil municipal voulant modifier son arrêté de zonage, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Wilfred Gaudet que l'on adopte en première lecture par son titre l'Arrêté No. 78-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) **2^e lecture par son titre de l'Arrêté No. 78-12 (Soins pour le corps) modifiant l'arrêté de zonage**

Le Conseil municipal voulant modifier son arrêté de zonage, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé de la conseillère Mireille Caron que l'on adopte en deuxième lecture par son titre l'Arrêté No. 78-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) Environnement et Développement durable
i) Rapport du président(e) de comité

La conseillère Mireille Caron lit et dépose son rapport pour le comité du conseil Environnement et Développement durable.

d) Développement communautaire
i) Rapport du président(e) de comité

La conseillère Bernice Doiron Chiasson lit et dépose son rapport pour le comité du conseil Développement communautaire.

8. Affaires nouvelles

a) Centre de plein air les arpens de neige inc.

Le Conseil municipal ayant pris connaissance d'une demande du Centre plein air les arpens de neige inc., il est proposé par la conseillère Bernice Doiron Chiasson et appuyé de la conseillère Mireille Caron que l'on accorde un montant de 2 000 \$ à l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Présentation – 30^e anniversaire Jumelage Loudun/Shippagan

Le Maire procède à la lecture du rapport de voyage des membres du Conseil municipal et des employés administratifs de la municipalité dans le cadre des célébrations entourant le 30^e anniversaire du Jumelage Loudun/Shippagan qui eut lieu à Loudun, France à l'été 2011.

9. Proclamation – Journée contre l'intimidation 16 décembre 2011

Le Maire proclame le 16 décembre 2011 la journée contre l'intimidation à Shippagan et encourage la population à porter du bleu.

10. Levée de l'assemblée

Le maire clôt la réunion à 19 h 50 et la parole est donnée au public.